

ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM : n° 2022-PM-278
Référence : Voirie
Objet : Ouverture du moulin à huile
Date : Du 11 octobre 2022 au 17 février 2023

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles L.130-4, R.130-2, R.130-4, R.417-10 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1 ;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5 ;

Considérant la nécessité d'organiser l'accès des véhicules des producteurs d'olives au moulin à huile durant la saison 2022-2023 ;

ARRETONS

- Article 1 :** Le nombre de véhicules en stationnement devant le moulin à huile, route de Saint-Vallier, à l'occasion du déchargement d'olives en vue de leur trituration est limité à **deux**.
- Article 2 :** Le stationnement des véhicules en attente se fait sur **l'ancien chemin de Mons**, entre la traverse des Tilleuls et la RD 5, sauf entre les numéros 100 et 133.
- Article 3 :** A cette occasion, la circulation sur l'ancien chemin de Mons se fait exclusivement dans le sens traverse des Tilleuls vers RD 5.
- Article 4 :** Les dispositions énoncées aux articles 1 à 3 ci-dessus sont en vigueur **de 17 h à 20 h** :
- **Du 11 octobre 2022 au 17 février 2023, les mardis, mercredis et jeudis.**
- Article 5 :** Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.
- Article 6 :** Le présent arrêté sera publié et notifié à Monsieur le Président de l'Association Oléicole de Saint-Cézaire-sur-Siagne.
- Article 7 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame la Directrice des Services,
 - Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
 - Monsieur le Responsable des services techniques de la ville,
- Chargé, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Saint-Cézaire-sur-Siagne,
Le lundi 10 octobre 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint

Th. Desobry



[Signature]